

PROGRAMME DE FORMATION SUR UNE JOURNEE

URBANISME ET VEFA 3 ANNEES DE REFORMES DES CODES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION : UN IMPACT MAJEUR SUR LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION ET LEURS PARTENAIRES

OBJECTIFS :

Connaître l'ensemble des modifications législatives et réglementaires en matière d'urbanisme et de construction intervenues depuis 2008,

Maîtriser les nouvelles règles de fiscalité des acquisitions foncières, les nouvelles taxes d'urbanisme et participations diverses entrant en vigueur le 1^{er} mars 2012,

Connaître les nouvelles obligations des promoteurs et les nouvelles responsabilités de leurs banquiers, garants et assureurs.

Maîtriser la VIR et sa garantie.

Appréhender les dernières évolutions jurisprudentielles sur ces sujets.

PUBLIC :

Tous professionnels intervenant dans les secteurs de l'immobilier et de la construction (promoteurs vendeurs en l'état futur, constructeurs de maisons individuelles, banquiers assureurs et garants des professionnels de l'immobilier)

Pré-requis : Une connaissance minimum de l'environnement juridique et financier du secteur, généralement acquise par les participants

CONTENU :

- Réformes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol suite aux lois Grenelle I et II, et à leurs derniers décrets d'application ;
- Entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012 de la rationalisation et du regroupement des taxes d'urbanisme et des participations des constructeurs au financement des équipements publics ;
- Transformation de la fiscalité des terrains à bâtir (TVA- Droits d'enregistrement-disparition du statut de Marchand de Biens)
- Renforcement des devoirs de conseils et de contrôle incombant aux banquiers prêteurs, aussi bien auprès de leurs clients promoteurs-constructeurs que particuliers candidats acquéreurs.
- Nouvelles règles en matière de Contrat préliminaires et en Garanties d'achèvement dans les VEFA et règles précisées pour les VIR. Rôle et responsabilité du Banquier.
- Nouvelles clauses obligatoires dans les polices d'assurance décennale et dommages à l'ouvrage,
- Dernières jurisprudences sur l'ensemble des sujets abordés lors de la formation.